



HAL
open science

Candidats et députés français en 2002

Mariette Sineau, Vincent Tiberj

► **To cite this version:**

Mariette Sineau, Vincent Tiberj. Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation. *Revue Française de Science Politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2007, 57 (2), pp.163 - 185. 10.3917/rfsp.572.0163 . hal-03461976

HAL Id: hal-03461976

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03461976>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CANDIDATS ET DÉPUTÉS FRANÇAIS EN 2002

Une approche sociale de la représentation

MARIETTE SINEAU, VINCENT TIBERJ

Aujourd'hui, les Français semblent demandeurs d'un parlement qui reflète mieux le pays « sociologique ». Des sondages récents le donnent en tout cas à voir : en 2005, 89 % des personnes interrogées souhaitent y voir siéger plus de femmes, 84 % plus de jeunes et 55 % plus de « personnes issues de l'immigration »¹. La crise des banlieues et les événements violents qui s'y sont produits à l'automne 2005 ont fait se multiplier les critiques touchant au défaut de représentativité des élites françaises, servant de « révélateur » – au sens photographique du terme – aux difficultés récurrentes du modèle républicain à intégrer la diversité sociale². À la veille des élections législatives de 2007, qui voient les états-majors partisans désormais plus soucieux d'afficher la mixité sociale et sexuelle de leurs candidats comme de mettre en avant les « minorités visibles », nous nous proposons de questionner la représentativité des députés à travers l'étude du profil des candidats et des élus aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002.

Dans le cadre de cet article, notre objet est de réaliser une approche sociale ou – pour être plus précis – sociographique de la représentation nationale, qui contribuerait à réactualiser et à pallier un certain manque de la recherche sur cette question³. À partir des grandes tendances de la sociographie, nous essaierons tout d'abord de montrer de quelle façon les « tamis » de l'élection laissent de côté un certain type de candidats à la députation. Plusieurs idéaux démocratiques s'opposent, y compris quand il s'agit de la démocratie représentative⁴. Il y a bien sûr la représentation « élective » qui

1. Sondage CSA pour *Le Parisien/Aujourd'hui en France* réalisé en octobre 2005 auprès d'un échantillon de 988 personnes.

2. Cf. Jean Baubérot, *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2006.

3. En France, les recherches sur le recrutement parlementaire sont rares. L'enquête la plus importante, mais déjà ancienne, est celle menée par Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal, *Le député français*, Paris, Armand Colin/Presses de Sciences Po, 1973, ouvrage désormais classique. Sur la sociologie des candidats, cf. Gilles Fabre-Rosane, Alain Guédé, « Sociologie des candidats aux élections législatives de 1978 », *Revue française de science politique*, 28 (5), octobre 1978, p. 840-858 ; Alain Guédé, Serge-Allain Rozemblum, « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanence et changements », *Revue française de science politique*, 31 (5-6), octobre-décembre 1981, p. 982-998 ; Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30 (1), février 1980, p. 5-45. Sur les députés élus aux législatives de 2002, on se reportera à : Fabienne Greffet, Dominique Andolfatto, « Les députés de 2002 : la "maison sans fenêtres" s'ouvre-t-elle ? », *Revue politique et parlementaire*, 1020-1021, septembre-décembre 2002, p. 219-227 ; Nicolas Catzaras, Mariette Sineau, « Douzième législature : quel renouvellement du personnel parlementaire ? », *Bulletin Quotidien*, 7371, 18 juillet 2002, p. 26-34. Pour un travail comparatif sur une longue période, on se référera à Heinrich Best, Maurizio Cotta, *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000, Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

4. Sur la tension constitutive de la représentation politique entre un pôle universaliste et un pôle d'identification, cf., entre autres, Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967 ; Bernard Manin, *Principe du gouvernement*

veut que l'élection fasse émerger des représentants qui s'écartent de par leurs qualités du peuple, mais il y a aussi cette volonté d'une représentation miroir, à même de coller au plus près de la diversité d'une société. Nous donnerons ainsi à voir comment le processus électoral fait obstacle à la conception de similarité entre gouvernants et gouvernés, faisant place à toute une série de décalages sociodémographiques, écarts régulièrement mobilisés pour alimenter les registres « dénonciatifs » de la crise de la représentation. Ainsi, 83 % des Français considèrent que les hommes politiques se préoccupent peu ou pas du tout de gens comme eux ¹. Cette défiance généralisée porte en elle assurément une critique du manque de *responsiveness* des élus, mais aussi, au-delà peut-être, celle de leur distance sociale. Outre les inégalités de genre qui perdurent en dépit du fait qu'elles sont sanctionnées par la loi (au seul niveau des candidatures, il est vrai), on constate combien la surreprésentation de certaines catégories sociales ou de certaines générations dans les élites politiques font l'objet de critiques récurrentes, tant de la part des milieux universitaires que des mouvements sociaux, voire d'acteurs politiques. Il s'agira dans une première partie de prendre la mesure chiffrée, objective, de ce décalage entre la représentation nationale et le corps électoral, à partir des trois critères du genre, de l'âge et des milieux sociaux.

Puis, dans un deuxième temps, nous tenterons de dépasser ce simple constat de divergence, en nous posant la question des causes de celle-ci. Les partis parlementaires, quand on les questionne sur leur incapacité à s'ouvrir à la société, répondent selon trois registres argumentatifs : 1) le registre théorique qui veut que la représentation politique transcende la diversité du corps électoral et incarne la nation tout entière, au-delà des intérêts particuliers ² ; 2) le registre de la compétence qui suppose que l'important est de gagner les élections, donc de présenter avant tout de « bons » candidats qui ont fait leurs preuves ; 3) le registre de l'« échappatoire », qui renvoie la responsabilité des biais sociodémographiques sur le corps électoral : à lui incomberait la « faute » de préférer les candidats connus, dotés d'un profil traditionnel, aux *outsiders* du système (femmes, jeunes, ou encore candidats issus de l'immigration) dérogeant aux canons du recrutement politique dominant. Nous nous focaliserons sur ce troisième registre et indirectement sur le deuxième, en tentant par le truchement des méthodes de modélisation de mesurer la performance électorale des candidats. Pour ce faire, on essaiera d'évaluer l'incidence du milieu social, du genre et de l'âge des candidats sur leur score, sur leur capacité à atteindre le second tour et sur leur capacité de l'emporter, au regard du poids électoral des formations qui les soutiennent, ou de leur ancienneté dans la carrière d' élu. On pourra ainsi démêler quelles sont les parts de responsabilité qui incombent aux électeurs, au système uninominal et aux partis dans les décalages de représentation entre élus et électeurs.

représentatif, Paris, Flammarion, 1996 ; Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998. Cf. aussi sur la représentation des femmes, Bérengère Marques-Pereira, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003 ; Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérengère Marques-Pereira, Mariette Sineau (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte-Foy, Presses Universitaires de Laval, 2007.

1. Sondage réalisé en avril pour le Cevipof auprès de 1 006 Français âgés de 18 ans et plus représentatifs. Cf. Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *Français comme les autres ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

2. Dans la théorie républicaine, c'est d'ailleurs l'assemblée qui est représentante et non ses membres, considérés isolément. Le député de base, loin de représenter les électeurs de sa circonscription, ne fait que participer à l'organe de représentation. « Par le miracle de l'élection au suffrage universel, il devient le représentant de la nation toute entière » : Yves Mény, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992, p. 172.

Les principaux indicateurs utilisés pour définir les caractéristiques sociodémographiques sont le sexe, l'âge, la profession, le secteur économique dans lequel elle s'exerce, ainsi que les mandats antérieurs détenus. Les sources des données émanent du ministère de l'Intérieur pour les candidats et les élus, de la base des données électorales du Cevipof pour les variables politiques et enfin des annuaires de la Société générale de presse pour les diplômes détenus par les députés.

DES CANDIDATS AUX ÉLUS, LA MESURE D'UNE DISTORSION

Tableau 1 : Profil socio-démographique comparé des candidats, des qualifiés pour le second tour et des élus (en %)

	<i>Candidats aux législatives</i>	<i>Qualifiés au second tour</i>	<i>Élus</i>
Nombre	8 455	1 017	572
Genre			
Homme	61	77	87,5
Femme	39	23	12,5
Âge			
18-39 ans	21,5	9,5	6
40-49 ans	29	22,5	21,5
50-59 ans	33,5	47,5	49,5
60 ans et plus	16	20,5	23
Statut ¹			
Libéral	10	20	21
Public	29,5	31	28,5
Privé	28,5	22,5	23,5
Autre/indéterminé	24,5	22	21
Employeur ou indépendant	7	4,5	6
Classe sociale			
Supérieure	27	47	49
Populaire	15,5	2	2,5
Autre	26,5	27,5	26,5
Moyenne	31	23,5	22,5

Source : Ministère de l'Intérieur (France métropolitaine)

Si les candidats retenus à l'issue des investitures partisans reflètent déjà, à ce premier stade, une image déformée de la réalité sociologique du pays, la distorsion va s'accroître tout au long du processus électoral, qui va de l'investiture à la qualification pour le second tour, puis à l'élection proprement dite, comme en témoigne de façon synthétique le tableau 1. Les distorsions les plus importantes ont lieu lors du premier

1. Les statuts professionnels et la classe sociale des candidats sont constitués à partir des fiches déclaratives remplies par les candidats. Sont donc mêlés la profession exercée et le secteur d'activité au moment de l'élection pour la plupart des candidats et la dernière profession exercée par les députés sortants ou les « professionnels de la politique » (profession qui peut d'ailleurs remonter à longtemps pour certains). Par exemple, on compte 211 candidats sortants qui ont été élus en 1988. La catégorie de statut « autre/indéterminé » rassemble essentiellement des inactifs, des retraités et quelques étudiants.

tour de scrutin, qui produit donc l'effet d'écrémage le plus fort. Notons toutefois que le second tour exerce un effet d'élimination très important sur les femmes : partant de 39 % des investis, elles ne sont plus qu'un petit quart parmi les qualifiés au second tour, pour ne se retrouver que 12,5 % parmi les élus. Entre le premier et le second tour, 50 % des candidates ont été écartées.

Pour les autres variables, l'effet de filtre social inhérent à l'élection se joue au soir du premier tour. Ainsi, la part des candidats exerçant une profession libérale est deux fois plus élevée chez les qualifiés au second tour que chez l'ensemble des investis, passant de 10 % à 20 %. De même, la part des candidats qui se rattachent par leur profession aux catégories sociales supérieures passe du quart à la moitié au cours de ces deux étapes, tandis que les membres des catégories populaires se voient laminés (passant de 15,5 % à 2,5 %). On note ainsi de quelle façon le processus électif vient accentuer le caractère oligarchique du recrutement parlementaire, déjà fortement constitué, pourtant, au moment de la sélection des investitures partisanses. Parallèlement, il vient aussi renforcer le caractère « gérontocratique » des représentants. Ainsi voit-on la part des 50-59 ans gagner en importance au cours de la séquence électorale, passant d'un tiers des investis à la moitié des élus, tandis que celle des « juniors » de moins de 40 ans est environ trois fois moins importante parmi les seconds que parmi les premiers.

Après ce rapide survol d'ensemble, il est utile de revenir sur l'effet de filtre propre à l'élection, pour tenter de mesurer de façon plus fine comment se constituent les inégalités d'accès à la députation et quels sont les ressorts, politiques et partisans, de la marginalisation de ceux qui se trouvent le plus souvent écartés de la représentation nationale : jeunes, femmes, représentants des classes populaires...

LA PARITÉ À PAS COMPTÉS

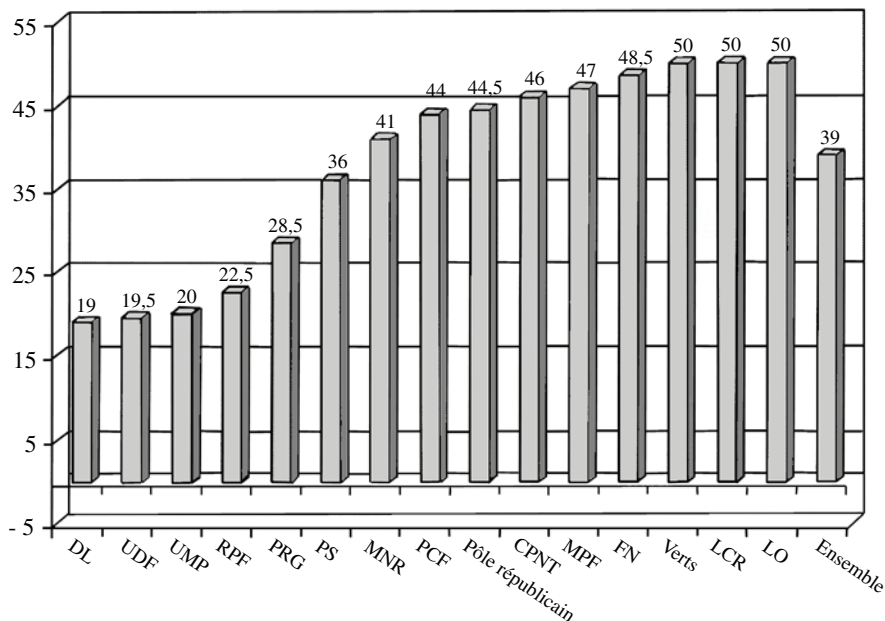
De la première application à un scrutin législatif de la loi du 6 juin 2000 (dite loi sur la parité), qui sanctionne financièrement les partis ne présentant pas 50 % de candidats de chaque sexe (à 2 % près), on attendait une meilleure représentativité des femmes à l'Assemblée nationale. On sait qu'elle n'a pas été au rendez-vous, la loi ayant eu pour effet de féminiser les candidatures (39 % de candidates en 2002, contre 23 % en 1997) sans féminiser les élus¹ (les femmes députées siègent à raison de 12,3 % en 2002, contre 10,9 % en 1997). L'augmentation est ainsi dérisoire (+ 12,8 %), surtout lorsqu'on la compare à celle intervenue lors des élections législatives de 1997, sous l'effet combiné de la victoire de la gauche et du quota de 30 % de candidates que s'était alors imposé le Parti socialiste (la part des femmes à l'Assemblée nationale était passée de 5,9 % en 1993 à 10,9 %, soit une progression de plus de 80 %).

Ce résultat ambivalent de la loi du 6 juin 2000 s'explique par le fait que les petites formations ont été beaucoup plus respectueuses de la parité des candidatures que les partis parlementaires. Les partis marginaux, qu'ils se situent à l'extrême droite (FN, MPF ou CNPT) ou à l'extrême gauche (LO, LCR), avaient en effet deux bonnes raisons de ne pas trop s'éloigner de la barre des 50 % de candidates. D'une part, le coût politique de la féminisation n'était pas élevé pour eux, puisqu'ils n'avaient pas de sortants à ménager. D'autre part, ils ont implicitement intégré dans leur stratégie d'investiture le

1. Cf. Mariette Sineau, « La parité en peau de chagrin », *Revue politique et parlementaire*, 1020-1021, septembre-décembre 2002, p. 211-218.

coût financier que leur vaudrait le non-respect de la parité : ne disposant que de modestes moyens, ils ne voulaient pas les voir amputer par des pénalités importantes.

Graphique 1 : Proportion de candidates aux législatives 2002, par partis (en %)



Source : Ministère de l'Intérieur (France métropolitaine)

Tableau 2 : Proportion de candidates et d'élues par groupe parlementaire, 1997-2002

Partis	Candidates		Élues	
	1997	2002	1997	2002
PC	26,8	44,0	11,1	19,0
PS	27,8	36,3	17,6	16,3
Verts	27,7	50,4	9,0	33,0
RPR	7,7		3,6	
UMP		20,6		10,4
UDF	8,9	18,9	6,4	6,8

Source : Ministère de l'Intérieur (France métropolitaine)

Certes, les partis parlementaires ont tous présenté davantage de femmes qu'en 1997 (tableau 2). Toutefois, ils restent, à la seule exception des Verts, en deçà de la barre des 50 % de candidates. À droite, UMP et UDF se sont bien davantage écartés de la règle paritaire que ceux de gauche, de telle sorte que la vague bleue a accentué la défaite des femmes aux élections législatives. Dans un mode de scrutin qui privilégie les sortants et les notables locaux, les grands partis ont préféré payer des

amendes plutôt que féminiser leurs investitures. Il est vrai que les modes d'imputation des pénalités, qui ne se rapportaient pas à la totalité de la dotation publique, se prêtaient à un froid réalisme. En effet, les pénalités ne sont déduites que de la première fraction de la dotation (calculée à partir du nombre de voix obtenues par chaque parti au premier tour des élections législatives) et non de la deuxième fraction (proportionnelle au nombre d'élus remportés). Dès lors, les grands partis ont parié que le nombre d'élus obtenus rapporterait davantage que ce que coûteraient les pénalités financières pour non-respect de la parité des candidatures. Au terme de ce calcul coûts-bénéfices, les états-majors ont souvent choisi de reconduire des sortants – des hommes en majorité – connus des électeurs et donc plus à même de remporter l'élection. Entre la légitimité ancienne du notable (ou du sortant) et celle, nouvelle, de la candidate promue suivant le principe paritaire, ils ont le plus souvent arbitré en faveur du premier au détriment du second. Pour éviter ce conflit de légitimité, objectera-t-on, une solution envisageable aurait été de réserver à des candidates les circonscriptions dites « vacantes », c'est-à-dire celles où le sortant ne se représentait pas. Le PS s'était bien fixé cette règle, mais ne l'a guère respecté dans les faits, puisque sur les 17 circonscriptions de ce type, 2 seulement ont été attribuées à des candidates ¹. Compte tenu des manquements à la règle de parité des candidatures, l'addition à payer pour les partis parlementaires a été assez lourde, notamment pour l'UMP, qui a une pénalité annuelle de plus de 4 millions d'euros, représentant quelque 15 % de son financement ².

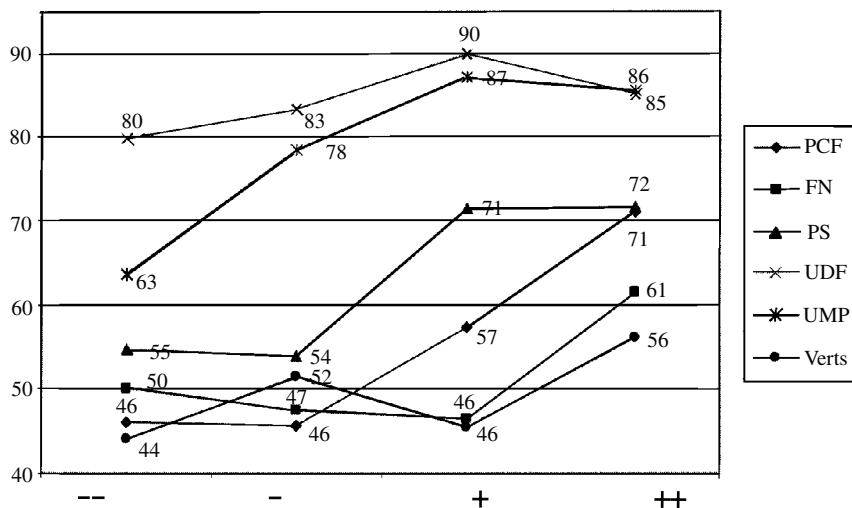
Si candidats et candidates avaient été égaux devant l'élection, l'Assemblée nationale aurait dû compter une proportion d'élues qui soit proche de celle des candidates présentées par les partis parlementaires. On en est loin. Pour chaque formation, le décalage est manifeste entre la proportion de candidates et celle de femmes siégeant dans le groupe parlementaire. Pour l'UMP, les pourcentages respectifs sont de 20,6 % contre à peine 10,5 % et pour le PS de 36,3 % contre 17,6 %. L'alternance à droite fait que le Parti socialiste, qui avait porté le projet paritaire, obtient ce résultat paradoxal d'avoir un groupe parlementaire moins féminisé après la loi du 6 juin 2000 qu'avant elle (16,3 % contre 17,6 %). L'élimination des femmes, au terme du processus électoral, s'explique-t-elle par le fait que les candidates, moins aguerries par l'expérience, seraient moins performantes dans la compétition électorale ? Ou bien les partis n'ont-ils pas eu tendance, pour réduire le coût politique de la loi paritaire, à désigner les candidates dans les circonscriptions les moins gagnables, pour investir et ré-investir les hommes (dont nombre de députés sortants) dans les circonscriptions les plus sûres ? Dans cette dernière hypothèse, les femmes souffriraient alors d'une double discrimination : moins souvent sélectionnées pour porter les couleurs de leur parti, elles seraient pré-affectées, une fois investies, dans des terres quasi imprenables. Pour tester cette hypothèse, nous nous sommes fondés sur les scores au premier tour de l'élection présidentielle et avons classé les circonscriptions législatives en quatre groupes pour chacune des grandes forces politiques en fonction de ces mêmes scores ³.

1. Ce sont d'ailleurs des circonscriptions où les sortants, non candidats à leur propre succession, étaient des femmes : la 9^e de Seine-Saint-Denis, dont la sortante était Véronique Neiertz et qui a été attribuée à Élisabeth Guigou, et la 3^e du Calvados, attribuée à Clotilde Valter, dont la sortante était Yvette Roudy.

2. Le PS a dû payer 1,3 million d'euros (9 % de son financement), l'UDF 582 000 euros (22 % de son financement) et enfin le PC 119 000 euros (4 % de son financement).

3. Des 25 % de circonscriptions dans lesquelles le candidat présidentiel de chacun des partis a obtenu son score le plus faible (notées dans le graphique --) aux 25 % dans lesquelles il a obtenu son score le plus fort (notées ++).

Graphique 2 : Proportion de candidats masculins par force du parti dans la circonscription (en %)



Source : Fusion des fichiers du ministère de l'Intérieur et de la base de données électorales du Cevipof

On constate (graphique 2) que plus la circonscription est une zone de force pour le parti, plus les candidats choisis ont des chances d'être de sexe masculin. On vérifie donc de manière systématique ce que d'autres ¹ avaient déjà évoqué, à savoir que les états-majors ont investi de préférence les hommes dans les circonscriptions gagnables, laissant les femmes dans les « terres de mission ». De telles pratiques s'observent non seulement chez les partis de droite, mais aussi chez ceux de la gauche plurielle (PCF, PS, Verts dans une moindre mesure), dont on aurait pu penser qu'ils seraient – au fond – plus respectueux de la culture paritaire.

Cependant, il peut être trompeur de placer sur le même plan d'analyse des partis comme les Verts ou le FN, qui ne disposent que de peu ou pas d'élus à l'Assemblée nationale, et des partis comme le PS ou l'UMP, qui présentent nombre de députés sortants. Faisons donc porter l'analyse sur le seul corps des nouveaux candidats investis par les quatre partis parlementaires ². Pour trois d'entre eux, la distinction entre sortants et nouveaux investis ne fait varier qu'à la marge la composition de genre des candidats en fonction de l'état des forces. La seule différence notable est à chercher du côté de la rue de Solferino. D'une part, les femmes sont majoritaires parmi les nouveaux investis socialistes (55 %) ; d'autre part, elles n'ont pas été systématiquement

1. Cf. Rapport de l'Observatoire de la parité, *Pourquoi la parité reste-t-elle un enjeu pour la démocratie française ?*, mars 2003, p. 11-12 ; Rapport du ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle et du ministère de l'Intérieur sur l'évaluation de la loi du 6 juin 2000, remis par le gouvernement au Parlement, p. 40-42 ; Rainbow Murray, « Why Didn't Parity Work ? A Closer Examination of the 2002 Election Results », *French Politics*, 2 (3), 2004, p. 347-362.

2. Les investitures UMP rassemblent *de facto* des députés sortants provenant de l'UDF, du RPR et de DL.

conviées à la défaite, bien au contraire, puisque dans les 25 % de circonscriptions où le PS est le plus fort, il a investi 56 % de candidates.

Cette réserve mise à part, les stratégies d'investiture des formations parlementaires peuvent globalement s'analyser comme un détournement de l'article 4 de la constitution (modifié par la loi du 8 juillet 1999), qui confie aux partis la mission de contribuer à la mise en œuvre du principe « d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ». À l'impératif de la loi, ils ont préféré « l'expérience », la notabilité ou les rapports de force locaux, reconduisant les mêmes, voire dans nombre de cas de « nouveaux mêmes ». À juste titre, peut-on se demander ? Nous le vérifions dans la dernière partie.

LE BLOCAGE DES GÉNÉRATIONS

Louis Chauvel a montré combien le destin des générations peut différer dans le déroulement des carrières¹. La carrière politique n'échappe pas à la règle, puisque l'auteur fait remarquer qu'en 1983, près d'un tiers des députés avaient moins de 45 ans contre à peine plus de 10 % en 1999. L'accès à la députation n'est donc pas qu'affaire de *cursus honorum*, où l'entrée dans l'hémicycle se produirait à un âge donné, après une carrière militante type et une ascension progressive dans les différents échelons des mandats politiques. Il existe en réalité des fenêtres d'opportunité différentielles d'une génération à l'autre. On sait que les élus de 1981 ont profité de la « vague rose » pour assurer une forme de renouvellement générationnel, alors que la succession des alternances qui marque la période 1993-2002 ne l'a pas permis. La raison qui l'explique est assez simple : certains des nouveaux élus en 1997 ou 2002 sont en fait des « faux impétrants » battus lors des scrutins précédents². Les vrais novices, pour qui 2002 représente leur intronisation au Palais Bourbon sont minoritaires, représentant moins d'un tiers de la nouvelle assemblée, ce qui est peu dans le contexte d'élections d'alternance, dont on aurait pu attendre un grand renouvellement sociologique.

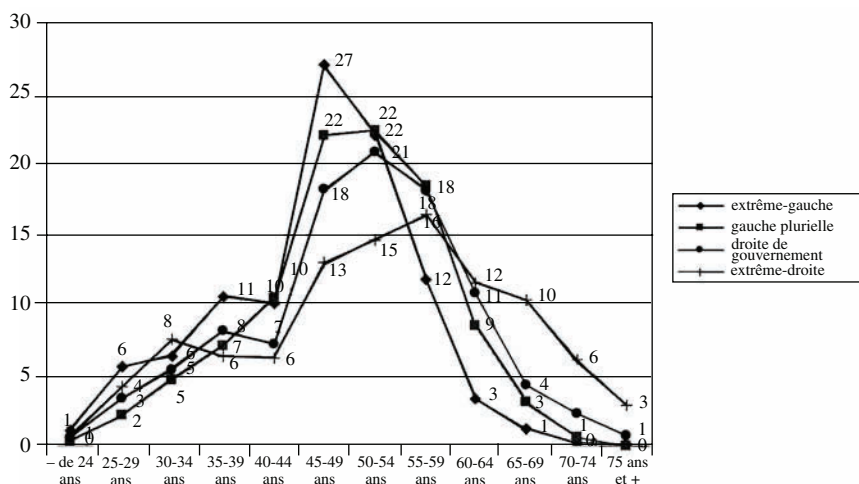
On comprend dans ces conditions que l'irruption de ceux que certains journaux avaient baptisé la « génération terrain » de l'UMP et de l'UDF (constituée par les jeunes élus de droite ayant conquis la mairie d'une ville en 2001) n'ait guère fait baisser la moyenne d'âge au Palais Bourbon : la proportion des députés de moins de 45 ans plafonne toujours autour de 10 %³. Que plus de 70 % des élus aient atteint ou dépassé la cinquantaine donne la mesure du vieillissement de la représentation nationale ! Les 49-59 ans occupent plus de la moitié des bancs de l'assemblée, les seniors de 60 ans et plus comptant pour près d'un quart. Le décalage est grand par rapport à la structure d'âge de la population française, au sein de laquelle les cinquanteaires ne pèsent que 14 %, alors que les 20-45 ans comptent pour 43 %.

1. Louis Chauvel, *Le destin des générations*, Paris, PUF, 2002.

2. Cf. Nicolas Catzaras, Mariette Sineau, art. cité, p. 28.

3. Cela tient beaucoup au fait que cette « génération terrain » est essentiellement constituée de députés battus en 1997. Sur les 49 députés élus en 2002 après une défaite en 1997, soit 8,5 % de la représentation nationale, 47 siègent sur les bancs de l'UMP et un sur ceux de l'UDF. Pour la majorité présidentielle, le groupe est constitué de 13,5 % de « revenants » et de 50 % de sortants.

Graphique 3 : Les candidats par classes d'âge et par famille politique



Source : Ministère de l'Intérieur

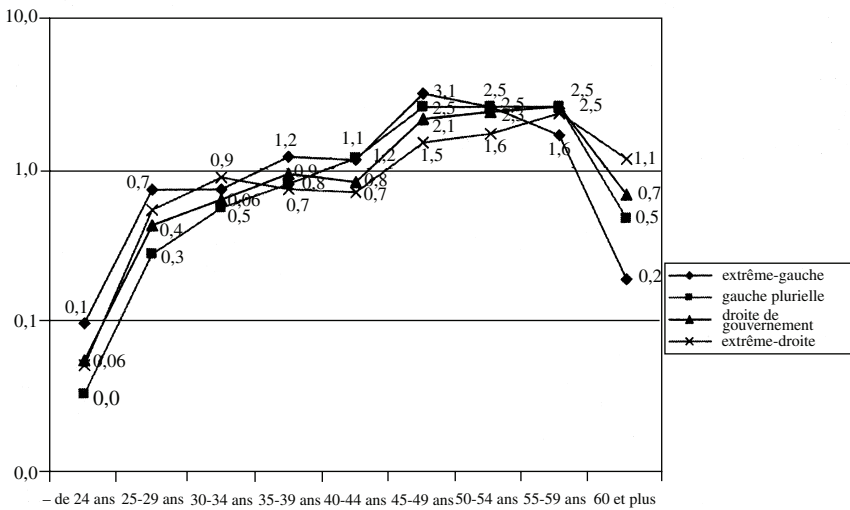
Si l'on fait retour, en amont, sur les investitures et que l'on compare la structure d'âge des candidats présentés par les quatre grandes familles politiques (graphique 3), on est d'abord frappé par la similitude de l'offre entre la gauche plurielle et la droite modérée. Sur les douze classes d'âge isolées, les différences entre ces deux familles sont, à neuf reprises, inférieures à 1,5 %. Ainsi, la gauche modérée a présenté 10 % de 40-44 ans, 22 % de 45-49 ans et 9 % de 60-64 ans, tandis que la droite en a investi respectivement 7 %, 18 % et 11 %. Les différences restent si minimes qu'elles ne permettent pas de distinguer d'assises « générationnelles » spécifiques aux deux coalitions de gouvernement. Les spécificités sont à chercher aux extrêmes. L'extrême gauche a fait une bonne place aux « jeunes » : 34 % des investitures accordées par LO ou la LCR l'ont été à des candidats âgés de moins de 45 ans, soit + 9 points par rapport aux trois autres familles politiques. De par leur distance au pouvoir et la part de « témoignage » qu'implique pour eux d'être présents dans ce type de scrutin, les partis trotskistes sont incités à ouvrir leurs investitures aux jeunes. Il est d'autant plus tentant pour eux de vouloir reproduire aux élections législatives l'« effet Besancenot » de l'élection présidentielle qu'ils n'ont pas de sortants à prendre en compte ¹. Quant à l'extrême droite, elle se distingue par la sélection d'une grande proportion de candidats seniors (65 ans et plus). Doit-on y voir le signe d'un vieillissement de ses militants ou une adaptation de l'offre à une clientèle électorale qui suit la même tendance ² ?

1. De fait, c'est la LCR qui se distingue par la jeunesse de ses candidats, LO se rapprochant plus en termes de profils d'âge du reste des partis de gauche traditionnels. Un quart des candidats présentés par la Ligue a moins de 34 ans, alors qu'à LO (comme pour les Verts), pour atteindre la même proportion, il faut mettre la barre autour de 42-43 ans.

2. Les 50-64 ans représentaient 14 % des votes Le Pen en 1995, en 2002, ils sont 20 %. Les 65 ans et plus étaient 10 % en 1995, ils sont 15 % en 2002. Cf. Nonna Mayer, *Ces Français qui votent Le Pen*, Paris, Flammarion, 2002.

Au total, les 45-49 ans sont les mieux représentés dans les investitures législatives, même s'il existe des variations d'une famille politique à l'autre. Par rapport à leur poids dans la population, ces classes d'âge pèsent 1,5 fois plus à l'extrême droite, 2 fois plus à droite, 2,5 fois plus dans la gauche plurielle et 3 fois plus à l'extrême gauche. Quant aux 50-55 ans, leur poids est multiplié par 1,6 à l'extrême droite et par 2,5 dans les trois autres familles ; pour les 55-59 ans, l'extrême gauche se distingue avec une place 1,5 fois supérieure à leur proportion dans la population tandis qu'elle atteint 2,5 pour les trois familles restantes.

Graphique 4 : Indice de représentation des classes d'âge dans les investitures législatives



Lecture du graphique : *ratio* entre la proportion d'une classe d'âge dans les investitures législatives et son poids dans la population française

Deux objections peuvent être émises à la lecture de ces résultats. La première est que la comparaison avec la population globale n'est pas forcément pertinente et qu'il faudrait tenir compte de la structure en âge des militants partisans. La seconde a trait à la comparaison entre des partis ayant déjà une représentation à l'Assemblée nationale et d'autres qui en sont privés. La fermeture générationnelle pourrait s'expliquer par la volonté des états-majors de présenter des candidats d'expérience en politique. À partir des rares données disponibles portant sur les militants partisans, notamment ceux de l'ex-gauche plurielle¹, il est loisible de constater l'existence de stratégies d'investissement en termes d'âge, bien différentes d'une organisation à l'autre. Ainsi, les Verts « collent » le mieux dans leurs investitures à la place dans leurs rangs des moins

1. Daniel Boy, François Platone, Henry Rey, Françoise Subileau, Colette Ysmal, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

de 30 ans (*ratio* de représentation par rapport à ses militants de 0,8) ; ils accordent par ailleurs une place assez représentative de leur poids dans l'organisation aux trentenaires, quadragénaires et quinquagénaires (respectivement 1,2 ; 1,2 ; 1,1). En revanche, pour être candidat PS aux élections législatives, être un militant quadragénaire semble être une condition nécessaire, ce profil d'âge pesant 1,8 plus dans le corps des candidats que dans celui des militants. Les quinquagénaires constituent la seconde classe d'âge la mieux représentée (1,6), puis les trentenaires (1,4). Le PCF confirme son vieillissement : les deux seules classes d'âge qui tirent leur épingle du jeu sont d'abord les quinquagénaires (*ratio* de représentation de 2) et les quadragénaires. Pour le reste, les militants de moins de 40 ans et de plus de 60 ans sont nettement sous-représentés. Le PCF est donc le parti de l'ex-gauche plurielle le plus rétif à l'ouverture générationnelle.

À considérer séparément les investitures des partis parlementaires (PCF, PS, Verts, UDF, UMP), il se confirme que les états-majors ont mené des stratégies différentes en matière d'ouverture générationnelle. Les écarts entre les députés sortants et les nouveaux investis existent bien : les députés sortants, à l'exception du PCF (âge moyen de 59 ans), ont en moyenne entre 55 ans (PS et Verts) et 57 ans (UMP), tandis que l'âge des nouveaux investis par ces partis est en moyenne de 51 ans pour l'UMP, de 50 ans pour le PCF, de 49 ans pour le PS, de 48 ans pour l'UDF et de 47 ans pour les Verts. Les partis parlementaires ne profitent guère des nouvelles investitures pour favoriser l'entrée dans l'hémicycle de nouvelles générations. C'est notamment le cas du PS (50 % des nouveaux investis ayant au moins 48 ans) ou de l'UMP, dont la « génération terrain » censée incarner une nouvelle manière de faire de la politique est portée par des candidats ayant pour la moitié d'entre eux 52 ans et plus.

Les grands partis sont donc confrontés au vieillissement de leurs candidats et de leurs élus. En outre, ils n'ont pas su saisir l'opportunité de la loi sur la parité pour rajeunir véritablement leurs troupes. Si l'âge moyen des femmes députées est un peu moins élevé que celui des hommes (52,8 ans contre 53,9), la différence, on le voit, est minime. Parmi les seuls nouveaux investis par les partis parlementaires, l'écart est un peu plus important, tout en restant inférieur à deux ans¹. Les états-majors des partis parlementaires pouvaient profiter de la culture paritaire pour faire émerger, ou tout au moins mettre en avant, une nouvelle génération militante. Ils ont délibérément privilégié la génération déjà la mieux représentée au pouvoir, au détriment d'un investissement sur l'avenir. Or, cela peut avoir à terme de graves conséquences sur le destin électoral de certains partis, notamment le PCF par exemple. La représentation de la jeunesse n'a été prise en compte stratégiquement que par l'extrême gauche et, dans une moindre mesure, les Verts.

UN MIROIR DÉFORMANT DU SOCIAL

À travers le processus de sélection opéré par les investitures, on voit (tableau 3) que les enseignants et fonctionnaires se taillent la part du lion parmi les candidats en lice². Même s'ils accusent une baisse de deux points de pourcentage par rapport aux

1. Les femmes investies par les Verts s'avèrent même plus âgées que les hommes (48 ans en moyenne contre 46).

2. Certains des résultats ici exposés ont fait l'objet d'une première publication : cf. Mariette Sineau, Nicolas Catzaras « La politique se fonctionnarise », *Libération*, 11 juin 2002.

élections législatives de 1997, ils forment en 2002 près du quart de l'ensemble des candidats (23 %). Leur surreprésentation est spécialement forte à l'extrême gauche, chez les socialistes, les Verts (plus de 40 % des candidats investis par chacune de ces familles) et les communistes (31 %). Au sein des partis de droite – pourtant plus enclins que ceux de gauche à présenter des cadres du privé, des membres des professions libérales et des patrons –, enseignants et fonctionnaires forment quand même quelque 20 % des candidats investis par l'UMP comme par l'UDF. C'est dire si la victoire de la droite n'a pas aboli le monopole de la fonction publique comme source principale du recrutement parlementaire.

En outre, l'aristocratie de l'administration pèse beaucoup plus dans les investitures que son poids démographique réel. Cadres de la fonction publique et membres des grands corps de l'État (Inspection des Finances, Conseil d'État, Cour des Comptes) sont en effet (sauf au PC) privilégiés dans le choix des investitures au détriment des « petits » fonctionnaires des catégories C et D, qui n'ont droit qu'à la portion congrue. Ainsi, parmi les 20 % de fonctionnaires proposés par le PS aux suffrages des électeurs, 5 % relèvent des grands corps de l'État, 13 % sont des cadres de la fonction publique (catégorie A), tandis que seuls 2 % appartiennent à la catégorie B. De même, les enseignants présents dans la compétition se situent le plus souvent au sommet ou au milieu de la hiérarchie. La grande majorité des professeurs présentés par le PS, l'UMP, l'UDF sont des enseignants du supérieur et du secondaire. Ainsi, les 22 % de candidats « profs » que compte le PS se décomposent en 4 % d'enseignants du supérieur, 12 % du secondaire, et 6 % seulement du primaire. Seuls les Verts et, dans une moindre mesure, le PC ont choisi d'investir en nombre des instituteurs. Les raisons de cette prime donnée aux agents de la fonction publique dans la course aux mandats sont connues : leur statut protégé leur permet de faire campagne et d'être élus sans encourir aucun risque pour leur carrière. D'autres raisons tiennent à la proximité des hauts fonctionnaires au pouvoir et à l'information.

Face à cette fonctionnarisation par le haut de la politique en constante progression¹, force est de constater que le peuple est quelque peu « introuvable », en particulier parmi les candidats sélectionnés par les formations représentées au parlement. Si les postulants issus des milieux ouvriers-employés forment 13 % de l'ensemble des candidats (contre 10,5 % en 1997), leur part tombe à... 1 % chez les socialistes comme à l'UMP et à l'UDF, et à 5 % chez les Verts. Seul le PC peut se targuer de présenter 21 % de candidats d'origine « populaire ». Encore doit-on souligner que la plupart d'entre eux (17 %) sont des employés, ce qui dénote un certain embourgeoisement des candidats communistes ; les ouvriers, quant à eux, ne forment que 4 % des hommes et femmes investis par un parti qui, il y a peu de temps encore, se définissait comme le porte-voix de la classe ouvrière. Enfin, plusieurs de ces « candidats du peuple » n'ont plus exercé leur profession depuis longtemps. Dans leur cas, la profession mentionnée dénote plus un ancrage symbolique qu'une appartenance qui n'est plus. Par exemple, la moitié des candidats présentés en 2002 par le PS « appartenant » aux catégories populaires était déjà élue en 1997.

1. Frédéric Sawicki note deux mouvements depuis la fin de la seconde guerre mondiale : d'abord l'augmentation massive des fonctionnaires dans l'hémicycle, de 1/7^e en 1946 à plus de 50 % en 1981, ensuite la part grandissante des hauts fonctionnaires, « passant de 4 % en 1946 à 18 % en 1993 », et des enseignants, qui passent de 8 % en 1945 à 18 % en 1993 et 26 % en 1997 : Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique 19^e-20^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170.

On notera cependant que la féminisation des candidatures s'est plutôt révélée favorable à l'ouverture sociale, notamment pour les partis de la droite modérée. À l'UMP, la proportion des classes moyennes passe de 11,5 % chez les candidats à 20 % chez les candidates et celle des classes populaires de 3,5 % à 6,5 %. Pour le parti de François Bayrou, aucune femme employée ou ouvrière n'a obtenu l'investiture (les catégories populaires représentant à peine 1,5 % des investis UDF), mais la part des classes moyennes s'élève de 11,5 % chez les hommes à 22 % chez les femmes, marquant ainsi un quasi doublement. Pour le PCF, 21,5 % des candidats appartiennent aux catégories populaires, 29,5 % pour les candidates. Pour le PS, on constate un léger déplacement du bassin de recrutement vers plus de diversité sociale chez les candidates que chez les candidats. Au total, pour les partis parlementaires, 32,5 % des candidats sont rattachés aux catégories sociales supérieures, 29,5 % aux classes moyennes et 13 % aux catégories populaires. Chez les candidates, les proportions respectives sont de 18,5 %, 33 % et 18,5 %. Le critère de prestige social qui semble aller de pair avec l'investiture à la députation pour les hommes se relâche donc quand il s'agit des femmes. Cependant, est-ce le signe d'une réelle prise en compte du besoin de diversifier le recrutement social de la part des partis parlementaires en profitant du renouvellement paritaire ? On peut aussi faire l'hypothèse que le prestige social pèse moins parce que les femmes sont investies dans des circonscriptions difficilement gagnables. Dans ce cas, il s'agit d'une diversification à peu de frais.

Tableau 3 : Profession des candidats aux élections législatives de 2002

	PC	PS	Verts	UMP	UDF	FN
Agriculteurs	1	1	3	3	1	3
Patrons, indépendants, commerçants	1	1	3	7	13	12
Cadres du privé et ingénieurs	6	9	9	8	11	13
Professions libérales	4	11	7	27	22	4
Dont avocat	0	6	1	10	10	1
Dont médecins	1	3	2	8	8	1
Fonctionnaires	12	20	10	12	7	3
Dont grands corps	0	5	0	5	2	0
Dont catégorie A	6	13	6	6	5	1
Dont catégorie B	3	2	2	1	0	1
Dont catégories C et D	3	0	2	0	0	1
Enseignants	19	22	33	9	12	5
Dont supérieur	1	4	1	3	3	1
Dont secondaire	10	12	15	4	6	2
Dont instituteurs	8	6	17	2	3	2
Professions intermédiaires	7	2	6	2	3	7
Employés	17	1	5	1	1	10
Ouvriers	4	0	0	0	0	2
Étudiants	1	0	0	0	1	0
Sans profession	2	4	4	8	6	11
Retraités	15	11	5	7	6	22
Permanents politiques	3	5	2	5	3	2
Autres + SR	8	13	13	11	14	6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Ministère de l'Intérieur (France métropolitaine)

Ainsi, en 2002, les partis, notamment ceux qui sont présents au parlement, continuent de sélectionner leurs candidats dans un milieu étroit, détenteur de ressources

socioculturelles importantes. L'analyse des diplômés déclarés par les députés de la législature 2002-2007 (source : Société générale de presse) est révélatrice de cet état de fait : 80 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, dont 14,5 % sont en possession d'une thèse, 14,5 % sont passés par Sciences Po Paris¹, 6 % sont énarques et 4,5 % diplômés d'une autre grande école. La seule différence notable entre la gauche socialiste et la droite modérée (UMP et UDF) est que la première recrute davantage parmi l'élite du secteur public, la deuxième davantage parmi l'élite du secteur privé et des professions libérales. Si les fonctionnaires pèsent largement plus que leur poids dans la population, tant parmi les candidats que parmi les élus du Palais Bourbon, il serait faux d'en conclure que le secteur privé dans son ensemble est sous-représenté. Les membres des professions libérales sont 21 % dans l'hémicycle contre 6,6 % dans la population et les cadres du privé sont eux aussi bien présents. C'est la France du bas de la hiérarchie des entreprises qui n'a qu'une voix marginale².

ÉVALUER LA PERFORMANCE DES CANDIDATS : LES MÉTHODES DE MODÉLISATION

Si la représentation nationale est un miroir déformant de la société, faisant la part belle aux hommes issus de milieux sociaux favorisés et d'un certain âge, quelle en est la raison ? Est-ce parce que les partis sont trop frileux pour ouvrir leurs candidatures à d'autres univers sociaux ? Ou bien parce que les électeurs, pêchant par conservatisme, préféreraient ce type de candidat « éprouvé » ? Pour vérifier l'argument selon lequel il serait politiquement risqué d'ouvrir les investitures, sous peine pour les partis d'avoir un moindre rendement électoral, nous nous proposons de comparer les effets politiques et les effets sociaux à l'œuvre lors des élections législatives de 2002. Pour ce faire, nous utiliserons un fichier original combinant les résultats électoraux de l'élection présidentielle et des législatives, ainsi que les caractéristiques en âge, genre, statut et profession des candidats. Ce fichier, complexe dans son élaboration, notamment par le croisement des sources qu'il implique, reste encore imparfait, puisqu'il ne permet pas d'appréhender le cumul des mandats par exemple, ni le parcours électif des candidats. Cela tient au caractère récent de l'informatisation des listes de candidats. Pour les élus de la prochaine législature, il sera possible de repérer cette multipositionnalité « élective ». L'existence de ce fichier, bien que lacunaire dans son état actuel, n'en reste pas moins une « grande première » en France. Avant son élaboration, les chercheurs ne pouvaient analyser les élections législatives que sous deux angles séparés : celui des variables politiques, avec notamment un historique des élections, ou celui de la sociographie des candidats. Désormais, l'analyse simultanée sous ces deux angles est rendue possible.

En matière de distorsions sociales, il en va de la reproduction politique comme de la reproduction sociale (telle qu'elle se manifeste par exemple lors d'un concours

1. Alors qu'on ne compte que 53 000 anciens étudiants passés par la rue St-Guillaume, soit 0,08 % de la population française.

2. Même au regard des militants des partis politiques, les *gaps* en termes de représentation sociale restent frappants. Au sein du PCF par exemple, les employés et ouvriers pèsent deux fois moins parmi les candidats comparés aux militants, tandis que les membres des professions libérales pèsent deux fois plus.

d'entrée d'une grande école¹). Y coexistent deux sources majeures d'écarts potentiels : *via* la sélection opérée sur la composition du corps des candidats et *via* le mécanisme de l'élection ou du concours. Pour l'heure, nous n'avons exploré que le premier filtre, nous réservant d'analyser maintenant le second. On peut imaginer deux cas de figure : soit les caractéristiques sociales des candidats aux élections législatives entraînent un rendement électoral effectivement plus ou moins fort, et dans cette hypothèse, les partis auraient raison de renvoyer la responsabilité des distorsions sociales sur les électeurs, soit ces caractéristiques n'ont pas d'effet sur la réussite des candidats, dès lors, les organisations partisanes ne sont pas fondées à utiliser les supposées préférences « sociales » des électeurs pour justifier la fermeture de leur recrutement parlementaire.

Naturellement, la notion de succès ou d'échec électoral est une notion relative variant suivant les attentes des organisations partisanes qui investissent les candidats. Les objectifs diffèrent donc en fonction des grandes catégories de candidats. Si on peut penser que les candidats investis par le PS ou l'UMP ont pour objectif de remporter la circonscription en jeu, il n'en va pas forcément de même pour des candidats présentés par des partis plus marginaux. Les candidats Verts et communistes, par exemple, savent que, sans un accord préalable avec les socialistes, leurs chances de remporter une circonscription en comptant sur leurs seules forces sont limitées. Pour la plupart de ces candidats investis, l'objectif est de faire un bon score afin de peser localement et nationalement au sein de la gauche plurielle. À la différence des Verts, les communistes disposent de bastions leur permettant de tableur sur l'élection ou la réélection de leur candidat. Pour l'UDF, on peut postuler les mêmes objectifs, particulièrement après la création de l'UMP qui, en sus de la victoire aux élections législatives, comptait bien obliger la confédération centriste à abandonner toute velléité d'indépendance. Enfin, le cas du FN est particulier. Ne pouvant compter que sur ses propres forces, le parti a pour objectifs : 1) de conserver le niveau électoral obtenu à l'élection présidentielle ; 2) d'atteindre le seuil nécessaire pour pouvoir se maintenir au second tour (12,5 % des inscrits) et *faire jouer ainsi* à plein son pouvoir de nuisance. On peut étendre le premier objectif à l'ensemble des partis n'appartenant à aucun système d'alliance et ayant présenté des candidats à l'élection présidentielle (comme l'extrême gauche ou CPNT), objectif auquel s'ajoute le financement public proportionnel au nombre de voix reçues².

Notre propos, on l'aura compris, est de rappeler que l'étude des effets de l'élection en elle-même doit être appréhendée selon plusieurs angles. Franchir la barre des 12,5 % des inscrits nécessaires à la qualification au second tour peut induire une nouvelle distorsion sociale parmi les candidats. Les raisons sont moins à chercher dans la performance individuelle de chaque candidat (capacité à mener campagne, moyens mis à la disposition des candidats, réseaux personnels) que dans un effet d'interaction entre caractéristiques sociographiques des candidats et force des partis qui les soutien-

1. Ainsi, la surreprésentation des enfants issus de milieux favorisés s'explique à la fois par le processus de sélection (concours) et les caractéristiques des étudiants à sélectionner. Cf. Madani Cheurfa, Vincent Tiberj, *Le concours d'entrée de Sciences Po : inégalités d'accès et inégalités sociales*, 2001, <<http://www.sciences-po.fr/presse/zep/enquete.pdf>>.

2. Les Divers, qu'ils soient de gauche ou de droite, posent un problème de comparabilité. Soit ils ne sont soutenus que par des organisations politiquement et géographiquement marginales, soit ils ne représentent qu'eux-mêmes ou s'appuient sur un réseau personnel. Il est donc difficile de définir une structure de préférence applicable à l'ensemble du groupe, sans compter le manque de références électorales suffisantes pour définir leur succès ou leur échec.

nent. Ainsi, par exemple, vont disparaître quasi mécaniquement du deuxième tour les candidats « employés » et « ouvriers » investis par les partis trotskistes, le seuil de 12,5 % des inscrits n'étant franchi que par une minorité des candidats, pour l'essentiel ceux présentés par les partis parlementaires. De même, il serait trompeur de porter un diagnostic sur l'effet de filtre induit par l'ensemble du processus électoral si on ne prend en compte que les seules caractéristiques sociales des candidats, sans considérer un certain nombre de variables politiques : force du parti dans leur circonscription, étiquette partisane, distinction entre sortants et « impétrants ».

Nous nous proposons donc de mener trois tests pour évaluer les « effets candidats » et les distorsions qui pourraient en découler. Le premier portera sur les résultats électoraux du premier tour, afin de déterminer si les caractéristiques socio-graphiques du candidat affectent ou non sa performance électorale, ici entendue comme son score au premier tour. Le second test portera sur la qualification ou non pour le deuxième tour. Enfin, le dernier portera sur les candidats qualifiés au second tour et mesurera l'influence du genre, de l'âge, du statut et de la profession sur la réussite électorale.

Pour mener à bien ces tests, il est nécessaire de recourir aux méthodes statistiques permettant de mesurer l'influence des variables indépendantes, toutes choses égales par ailleurs. Notre choix s'est donc porté sur les techniques de régression. Cependant, compte tenu de la nature différente des tests à effectuer, l'un sur une variable continue – le score du candidat –, l'autre sur un « événement », au sens statistique, qui advient ou non – la qualification au deuxième tour ou l'élection –, il est nécessaire de recourir dans le premier cas à une régression linéaire et dans les deux autres à une régression logistique. Ces deux techniques permettent bien d'identifier les effets de chaque variable indépendante, leur ampleur et leur significativité statistique, mais l'interprétation diffère selon la méthode utilisée ¹.

1. Dans les régressions linéaires qui suivent, on peut interpréter directement les coefficients reproduits en gain ou perte de points de pourcentage aux inscrits selon que le candidat dispose d'une caractéristique ou non. Il est même possible de hiérarchiser entre les effets des différentes variables. Mais alors que la régression linéaire permettra de calculer un score prédit aux législatives, les régressions logistiques calculent des probabilités pour chaque candidat d'être qualifié au second tour ou d'être élu. De plus, la relation entre variables indépendantes et variables dépendantes ne prend plus la forme d'une droite, où l'effet d'une variable indépendante est constant quel que soit le niveau des autres variables explicatives, mais celle d'une courbe en S où l'effet d'une variable, bien que mesuré toutes choses égales par ailleurs, dépend du niveau des autres variables explicatives : autrement dit, un effet « faible », tel que mesuré par le coefficient B, peut s'avérer déterminant dans certains cas et marginal dans d'autres. Il n'est donc pas possible, d'une part, de retraduire directement en gain et perte le coefficient mentionné dans les tableaux de résultats et, d'autre part, de déterminer directement la hiérarchie des variables. On peut cependant utiliser le *odds ratio* ($\exp(B)$) qui rend compte du rapport entre la probabilité d'être élu ou qualifié pour une modalité de référence et une autre modalité d'une variable explicative. La qualité d'une modélisation en régression linéaire est mesurée par le R2, la part de variance expliquée qui va de 0 % 100 %. La qualité du modèle dans une régression logistique est mesurée par un pseudo-R2 qui « reprend » le même système même s'il s'avère plus « exigeant » que son homologue de régression linéaire.

Tableau 4 : Modélisation des scores législatifs aux inscrits (régressions linéaires)

Variables indépendantes	LO/ LCR	PCF	PS	Verts	CPNT	UDF	UMP	FN
Constante	-0,03 (ns)	0,26	4,43	-1,08	-0,23	6,94	8,19	-1,16
Score présidentiel aux inscrits	0,20	1,31	1,03	1,12	0,48	0,79	0,89	0,70
Sortant		11,10	3,62	16,53		16,92	6,63	
Fonctionnaire			1,31					
CSP+				1,07				0,30
Classes moyennes			-1,03	0,87				
CSP-								-0,38
Femme		-0,77	-1,94	-0,74	-0,17	-5,10	-3,22	
18-39 ans								
40-49 ans		-0,55					1,08	
50-59 ans							1,11	
R2	70 %	80,5 %	57,5 %	21 %	88 %	48,5 %	51 %	76,5 %
R2 variables politiques seules	69,5 %	79,5 %	54,5 %	19,5 %	86,5 %	43 %	48,5 %	76 %

Note : tous les coefficients reproduits passent les tests de significativité statistiques conventionnels (sauf la constante du modèle LO à laquelle on a adjoint ns pour non significatif).

À l'exception des Verts, la plupart des modèles linéaires ici mobilisés (tableau 4) rendent bien compte des phénomènes à expliquer (entre 48,5 % et 80,5 % de part de variance). Ces modèles rendent également bien compte du mouvement de re-bipolarisation constaté après la dispersion des voix au soir du 21 avril 2002 ¹, les partis de gouvernement étant globalement dans une situation nettement plus favorable que les petites formations. C'est le cas pour le PS et l'UMP (avec une constante respective de 4,43 et 8,19 ²). On remarque pour l'UDF l'importance de l'« effet sortant », les candidats qui sont des députés sortants obtenant une prime de près de 17 points aux inscrits, indépendamment des autres facteurs. C'est aussi le cas pour le PCF (11,1 points). On trouve ici la traduction d'un phénomène propre aux deux partis, bien qu'il prenne des formes différentes à travers l'« effet notable » de l'UDF et du communisme municipal. Pour les Verts, le fort coefficient de la variable « sortant » s'explique plus par les accords internes à la gauche plurielle que par l'ancrage local des députés concernés. Plusieurs circonscriptions ont été laissées libres de candidats socialistes pour permettre la réélection des députés Verts.

Soulignons que les « effets candidats » restent marginaux par rapport aux variables politiques : le gain en termes de part de variance expliquée quand on ajoute les variables « effets candidats » n'excède pas 5,5 points de pourcentage (pour l'UDF), la plupart tournant autour de 2 points. Autrement dit, le rendement électoral d'un candidat (mise à part sa qualité de sortant ou d'impétrant), c'est-à-dire les effets induits par ses caractéristiques individuelles restent assez marginaux. L'effet de l'âge ou de la

1. C'est notamment ce qu'on remarque en analysant les coefficients de régression portant sur les variables politiques : ainsi, pour LO, l'augmentation d'un point de pourcentage aux inscrits du score présidentiel d'Arlette Laguiller n'augmente que de 0,2 point celui du candidat LO aux élections législatives. Les modèles pour CPNT et le FN dépeignent une situation similaire en ce que le coefficient du score présidentiel de ces deux partis correspond à une augmentation inférieure à 1 pour celui des élections législatives, sans compter qu'indépendamment de tous les autres facteurs, ils perdent entre 0,23 et 1,16 point de pourcentage en moyenne dans l'ensemble des circonscriptions.

2. Ce qui, dans le dernier cas, est exceptionnel puisqu'elle équivaut théoriquement à un score aux exprimés de 13 % dans une circonscription où Jacques Chirac aurait recueilli 0 % des suffrages au soir du 21 avril 2002.

profession par exemple reste beaucoup plus faible que le poids du parti dans la circonscription. Ainsi, l'effet induit par la profession exercée par le candidat du FN, bien que statistiquement significatif, reste somme toute inférieur au point de pourcentage aux inscrits (un membre des classes sociales supérieures ayant un score moyen supérieur de 0,68 point à celui d'un employé ou d'un ouvrier). De même, une candidate communiste quadragénaire aura un score en moyenne inférieur de 1,32 point de pourcentage aux inscrits par rapport à un candidat d'une autre génération, écart marginal quand on le compare au différentiel de score selon que le candidat portant les couleurs de la place du Colonel Fabien est député sortant ou non (11,1 %). Les écarts peuvent être plus importants chez les Verts (jusqu'à 1,81 point de pourcentage), même si l'« effet candidat » n'est guère susceptible d'influer de manière déterminante sur le nombre de voix nécessaire, par exemple à l'obtention des subsides publics. Enfin, pour CPNT, LO et la LCR, les caractéristiques du candidat semblent ne pas peser, ou seulement de manière anecdotique.

Pour la majorité des partis testés, cependant, les candidates réussissent significativement moins bien que leurs homologues masculins (sauf pour le FN et LO/LCR). Le genre des candidats semble entraîner des différences marquées, notamment pour l'UDF (5,1 points aux inscrits) et dans une moindre mesure pour l'UMP (3,2) et le PS (1,9). Pour ces deux derniers partis, les différentiels induits par le genre ont une moindre importance, en tout cas pour la qualification au second tour, compte tenu de l'ampleur moyenne des scores obtenus. Si les candidats et candidates de ces formations ne sont pas présents au deuxième tour, c'est avant tout pour des questions d'accord de désistement. En revanche, pour les formations de seconde importance, une variation de score, même faible, peut coûter la qualification.

Quand on opère le contrôle par certaines variables politiques, telles que parti d'investiture des candidats, force des mêmes partis dans la circonscription et statut du candidat au regard de la fonction parlementaire (tableau 5), il se confirme que l'influence des variables mesurant les caractéristiques sociographiques des candidats s'avère *très* limitée. Tout au plus note-t-on une progression de 2 % de la capacité explicative du modèle pour la qualification au second tour et de 1 % pour l'élection. Les élections législatives s'expliquent d'abord et essentiellement par le politique. Le profil personnel de celui ou celle qui porte les couleurs d'un parti n'a qu'une influence marginale sur les probabilités d'être élu ou qualifié pour le second tour, même si cette influence peut s'avérer déterminante dans certaines circonscriptions tangentes.

Tableau 5 : Modèles d'explication politique et sociale de la réussite aux élections législatives

	Qualification au 2 ^e tour				Élus		
	B	E.S.	Exp(B)		B	E.S.	Exp(B)
Homme	0,85***	0,18	2,34	Homme	1,00***	0,20	2,74
Femme				Femme			
Profession				Profession			
CSP+	0,34	0,28	1,41	CSP+	-0,14	0,28	0,87
CSP-	-0,94**	0,47	0,39	CSP-	0,15	0,49	1,17
autre	0,83	0,51	2,30	Autre	-0,51	0,46	0,59
classe moyenne				classe moyenne			
Âge				Âge			
18-39	0,35	0,30	1,43	18-39	-0,01	0,33	0,99
40-49	0,05	0,28	1,05	40-49	0,21	0,26	1,24
50-59	0,42	0,26	1,52	50-59	0,35	0,23	1,42
60 et +				60 et +			
Statut				Statut			
libéral	0,06	0,48	1,06	libéral	-0,11	0,47	0,89
public	0,29	0,38	1,35	Public	0,40	0,39	1,49
privé	0,25	0,45	1,30	Privé	0,64	0,47	1,90
autre	-0,55	0,63	0,58	Autre	0,74	0,60	2,11
employeur ou indépendant				employeur ou indépendant			
Force du parti				Force du parti			
--	-1,94***	0,24	0,14	--	2,52***	0,24	0,08
-	-0,76***	0,25	0,46	-	1,63***	0,23	0,19
+	-0,56**	0,24	0,57	+	1,36***	0,23	0,25
++				++			
Nouvel investi	-6,25***	0,59	0,00	Nouvel investi	2,68***	0,22	0,07
Sortant				Sortant			
Parti d'investissement				Parti d'investissement			
PCF	-6,42***	0,42	0,00	PCF	4,83***	0,35	0,01
Verts	-5,19***	0,31	0,01	Verts	5,85***	0,62	0,00
Autre (divers + petits partis)	-7,00***	0,31	0,00	autre+FN	7,48***	0,54	0,00
FN	-5,71***	0,32	0,00				
PS	-0,39	0,25	0,67	PS	3,02***	0,25	0,05
UDF	-3,42***	0,29	0,03	UDF	2,02***	0,28	0,13
UMP				UMP			
Constante	8,19***	0,73	3631,63	Constante	3,17***	0,48	23,98
N		8 477		N		1 017	
Pseudo R2		54 %		Pseudo R2		37 %	
Pseudo R2 avec seulement les variables politiques		52 %				36 %	

Légende : Les deux modèles ici présentés sont des régressions logistiques binaires. Pour les variables dépendantes, les comparaisons se font entre le corps des candidats dans leur ensemble (codé 0) et celui soit des candidats ayant atteint ou dépassé les 12,5 % d'inscrits, soit ayant été élus (tous deux étant codés 1). Les astérisques correspondent au système de notation statistique usuel : *** coefficient significatif au niveau 0,01 ; ** au niveau 0,05 ; * au niveau 0,1. La population pour la deuxième régression (sur les élus) porte sur les candidats qualifiés au deuxième tour.

De fait, l'âge et le secteur d'activité des candidats n'entraînent aucune différence quant à la probabilité d'être élu ou d'atteindre la barre des 12,5 % des inscrits. La catégorie socioprofessionnelle du candidat ne semble intervenir que dans le cas de la qualification au second tour, en défaveur des catégories populaires, mais son incidence s'efface une fois ce seuil franchi. À étiquette politique et état des forces partisans égaux, à expérience face à la députation similaire, le fait d'être ouvrier ou cadre supérieur n'entraîne pas de différentiel de probabilités significatif au second tour. Toutes choses égales par ailleurs, les performances des candidats restent très souvent similaires, indépendamment des facteurs politiques. L'idée d'un rendement moindre pour un candidat jeune ou issu des milieux populaires ne tient donc pas, ce qui devrait amener les états-majors à diversifier leurs investitures. Seul le fait d'être sortant est synonyme de plus grandes chances de l'emporter, ce qui paraît normal compte tenu de la notoriété que la députation implique et des réseaux que les sortants ont pu mobiliser. D'ailleurs, si on avait disposé de données exhaustives sur le cumul des mandats, il est vraisemblable que nous aurions pu mesurer encore plus finement l'influence de la notabilité politique, que reflète partiellement cette variable.

En revanche, le genre du candidat est la seule variable qui continue à peser sur les probabilités de réussite. Ce différentiel de genre est indépendant des facteurs politiques et joue bien en défaveur des femmes. Celles-ci, toutes les autres variables étant laissées au même niveau, auraient près de 2,5 fois moins de chance d'atteindre les 12,5 % des inscrits ou d'être élues. Ce différentiel se retrouve d'ailleurs de manière flagrante dans les probabilités prédites par le modèle. Ainsi, dans les circonscriptions les plus gagnables pour l'UMP, la probabilité pour qu'une candidate de ce parti l'emporte est de 0,7, alors qu'elle équivaut quasiment à la certitude de toujours l'emporter quand le candidat est un homme (0,9). Dans les circonscriptions les plus gagnables pour le PS, une candidate aura une chance de l'emporter de 0,3, alors qu'un homologue masculin obtient une probabilité de 0,7. L'incidence du genre peut donc faire partie de ces effets marginaux mais déterminants qui peuvent faire gagner ou perdre une élection ¹.

Cette moindre réussite des femmes renvoie peut-être à d'autres facteurs, qui n'ont pu être mesurés dans notre fichier, comme leur plus faible implantation locale ². Les femmes investies notamment par les grands partis parlementaires n'ont pas la même ancienneté politique que leurs homologues masculins, y compris quand elles appartiennent à la même génération. Les seconds ont vraisemblablement suivi le *cursus honorum* traditionnel commençant par conquérir des mandats locaux (maires, adjoints au maire, conseiller général) avant de se (re)présenter à la députation. Les femmes sont moins anciennes, ne faisant que démarrer leur carrière d'élues locales. Or, on sait que ce facteur est déterminant non seulement pour être investi, mais aussi pour être élu ou réélu. Admise tardivement dans la cité politique, les femmes restent moins nombreuses que les hommes à détenir des mandats locaux, notamment départementaux,

1. Par définition, l'élection d'un député comprend une part unique due à la singularité de chaque circonscription – c'est d'ailleurs ainsi qu'on peut expliquer le pseudo R2 de 37 % pour la modélisation des élus en baisse de 17 % par rapport à la modélisation de la qualification. On peut envisager des effets marginaux dus au contexte local, comme des événements internes à la circonscription par exemple, ou encore des effets triviaux que pourtant certains responsables politiques considèrent comme déterminants, comme l'ordre d'inscription en préfecture qui conditionne l'attribution des panneaux électoraux.

2. Parmi les élus de 2002, seuls 14 % des hommes n'ont aucun mandat local, mais c'est le cas de 30,5 % des femmes.

même si, en cinq ans, elles ont gagné en notabilité¹. À moyen terme, la loi dite sur la parité devrait, en théorie, permettre que les candidates étoffent leurs ressources politiques. Les élections cantonales de 2004 (libres de toutes contraintes paritaires, au terme de la loi du 6 juin 2000) laissent cependant un goût d'inachevé. Les femmes n'ont représenté que 22,5 % des candidats (soit une progression de 1,5 points par rapport aux élections cantonales de 2001), constituant à l'arrivée 11,1 % des élus. Autrement dit, les mandats les plus en vue, ceux qui servent de tremplin à la députation, leur restent encore inaccessibles. Ce moindre capital politique risque de les handicaper encore un bon moment dans la course à l'investiture parlementaire².

**

Comme leurs prédécesseurs, les députés élus en juin 2002 se différencient fortement de la société qu'ils sont censés représenter. L'accumulation entre leurs mains de capitaux de toute nature (sociaux, culturels, politiques) les constitue en un groupe de professionnels socialement homogènes, voire en une sorte d'« aristocratie représentative », recrutant dans des milieux assez étroits. Par-là même, ils sont fort *différents* du peuple qu'ils incarnent. Le recrutement « aristocratique » des députés paraît, en retour, nourrir chez les citoyens de base un sentiment d'exclusion de la chose publique, celle-ci étant vue comme réservée à une élite sociale dont ils ne font pas partie³. Les fractions populaires, qui se sentent en particulier mal comprises et mal représentées par leurs élus, développent à leur endroit un sentiment de défiance, qui vient saper les fondements de la démocratie représentative.

Force est de constater en outre que la démocratisation du suffrage et la professionnalisation de la politique, bien qu'ayant été historiquement de pair, sont deux processus qui ont obéi en France à des logiques contradictoires : alors que la première est inclusive socialement, la seconde est manifestement exclusive. La crise de la démocratie représentative se situerait en grande partie dans cette carence de représentativité qui, par le double effet du système uninominal et du cumul des mandats, s'analyse trop souvent, on l'a vu, en une clôture du milieu politique sur lui-même. Celui-ci peut paraître d'autant plus « décalé » que le rendement électoral des candidats n'est que marginalement affecté par les caractéristiques tenant à leur profil personnel. Les sondages nous montrent d'ailleurs que le corps électoral paraît appeler de ses vœux une représentation politique plus ouverte à la diversité⁴.

La démocratie parlementaire gagnerait sans doute en légitimité si les partis qui la font fonctionner s'attachaient à mieux penser cette diversité, comme à respecter le principe de la rotation des mandats et fonctions électives. Du fait de l'élévation du niveau d'instruction, l'électeur porte un autre regard sur l' élu. Il est devenu critique

1. En particulier, la proportion de députés-maires, cette figure centrale de la vie politique, a plus que doublé chez elles, passant de 14 % en 1997 à 31 % en 2002. Cf. Mariette Sineau, « La parité en peau de chagrin », art. cité, p. 216.

2. Mariette Sineau, Vincent Tiberj, « Conseils généraux : où sont les femmes ? », *Libération*, 24 mars 2004.

3. Pierre Bréchon, « Crise de confiance dans les élites politiques », dans Bruno Cautrès, Nonna Mayer (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 47-67.

4. Cf. le sondage CSA réalisé les 17 et 18 octobre 2006 pour HCI/ANCSEC/*Le Parisien*, auprès d'un échantillon national représentatif de 959 personnes : 75 % des interrogés se disent prêts à voter pour une personne issue de l'immigration aux élections municipales, 69 % aux législatives et 56 % à l'élection présidentielle.

vis-à-vis de l'idée, auparavant largement admise, selon laquelle l'élection, en opérant « une sorte de transmutation »¹, conduirait à la désignation d'individus éminents, supérieurs aux citoyens ordinaires. De plus en plus nombreux sont ceux qui pensent nécessaire de démocratiser le mandat de député pour pallier la crise de la représentation. Deux réformes avaient d'ailleurs été mises en œuvre sous la onzième législature par le gouvernement de gauche plurielle dirigé par Lionel Jospin, qui avaient toutes deux pour objectif de « démocratiser la vie politique ». La loi du 6 juin 2000 (dite loi sur la parité) et les lois du 5 avril 2000 (consacrant une réforme inachevée du cumul des mandats) ont tenté sans beaucoup de succès d'abaisser le coût d'entrée dans les assemblées élues au regard du sexe et de la notabilité. Pour 2007, les partis de gouvernement semblent porter une plus grande attention à la « représentativité » des élus. Ainsi le Parti socialiste a annoncé, à l'automne 2006, que 50 % des candidats investis sont des femmes, l'UMP se situant en retrait par rapport au PS, mais en hausse par rapport à 2002 avec 30 % de candidates annoncées. UMP et PS ont également proclamé leurs intentions d'investiture des candidats et candidates issus de la « diversité ». Cependant, ce n'est qu'en juin prochain que l'on pourra vraiment mesurer cet effort d'ouverture. Si le choix des circonscriptions reste aussi biaisé qu'en 2002, parité et diversité n'auront été encore une fois qu'un effet d'affichage.

Mariette Sineau est directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof). Elle a notamment publié : *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; « Les paradoxes du *gender gap* à la française », dans Bruno Cautrès, Nonna Mayer (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 207-228 ; « Vote et participation politique », dans Margaret Maruani (dir.), *Femmes, Genre et Sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 299-306 ; « Parité politique », dans Sylvie Mesure, Patrick Savidan (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p. 850-852 ; (en co-direction avec Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérengère Marques-Pereira) *Genre, citoyenneté et représentation*, Sainte-Foy, Presses Universitaires de Laval, 2007. Ses travaux portent sur le rapport différent que les femmes et les hommes entretiennent à la politique et au pouvoir. Elle a aussi travaillé sur le vote et les comportements politiques selon le genre, sur les élites politiques, la parité en politique (Cevipof, 98, rue de l'Université, 75007 Paris <mariette.sineau@sciences-po.fr>).

Vincent Tiberj est chargé de recherche FNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof). Ses principales publications sont : « Compétence et repérages politiques en France et aux États-Unis : une contribution au modèle de 'l'électeur raisonnant' », *Revue française de science politique*, 54 (2), avril 2004, p. 261-287 ; (avec Bruno Cautrès) « Une sanction du gouvernement mais pas de l'Europe. Les élections européennes de juin 2004 », *Les Cahiers du Cevipof*, 41, mai 2005 ; (avec Sylvain Brouard) *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005 ; (avec Sylvain Brouard) « The French Referendum : The Not So Simple Act of Saying Nay », *PS : Political Science & Politics*, 39 (2), avril 2006, p. 261-268 ; « Le système partisan

1. Cf. Max Gounelle, « Démocratiser le mandat représentatif », *Le débat*, 141, septembre-octobre 2006, p. 122.

comme espace des possibles », dans Florence Haegel (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 287-319 ; et (avec Florent Gougou, Soline Laplanche-Servigne, Camille Peugny) *Les mots des présidentielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007. Spécialisé dans les comportements électoraux et politiques en France, en Europe et aux États-Unis et la psychologie politique, ses travaux portent sur les modes de raisonnement des citoyens « ordinaires », la sociologie politique des inégalités sociales et ethniques, la sociologie des élites et la décision électorale en France et aux États-Unis (Cevipof, 98, rue de l'Université, 75007 Paris <vincent.tiberj@sciences-po.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

CANDIDATS ET DÉPUTÉS FRANÇAIS EN 2002. UNE APPROCHE SOCIALE DE LA REPRÉSENTATION

Par une approche sociographique de la représentation nationale, cet article montre comment les « tamis » de l'élection laissent de côté un certain type de candidats à la députation. À partir des trois critères du genre, de l'âge et des milieux sociaux, il donne tout d'abord la mesure chiffrée du décalage entre les députés élus en 2002 et le corps électoral, montrant que la distorsion s'accroît tout au long du processus allant de l'investiture à la qualification pour le second tour, puis à l'élection. Dans un deuxième temps, par le truchement de méthodes de modélisation, l'article tente de dépasser ce simple constat pour mesurer la performance électorale des candidats, tentant de démêler les parts de responsabilité incombant aux électeurs, au système uninominal et aux partis dans les distorsions de représentativité entre élus et électeur.

CANDIDATES AND DEPUTIES IN 2002. A SOCIAL APPROACH OF FRENCH REPRESENTATIVES

Analysing sociologically the 2002 French representatives in the National Assembly, this article demonstrates how the electoral process leaves aside specific types of candidates. Firstly it illustrates the discrepancies in terms of gender, age and social backgrounds between the electorate and the elected deputies and the gap between this two populations which grows wider during the following electoral steps : from the candidate nomination, to the qualification for the second round and finally to the election. Secondly, it evaluates through the inferential methods the main factors behind the social biases of electoral representation. What part do the electoral system, the parties and the electorate take in the process ?